



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sectes

Question écrite n° 30854

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le cas des enfants soumis aux mouvements sectaires dans le cadre de leur éducation. En effet, la loi du 18 décembre 1998 a procédé au renforcement du contrôle sur l'obligation scolaire afin que le droit à l'éducation et à l'instruction de tous les enfants soit respecté. Alors qu'avait été évoqué, il y a quelques années, le chiffre de 6 000 enfants soumis à une instruction délivrée par des mouvements sectaires, il lui demande de fournir le chiffre actuel des enfants échappant à l'instruction dans les écoles publiques ou privées sous contrat et dont on peut penser qu'ils subissent une instruction sectaire, qu'elle soit délivrée par les parents ou par un institut privé hors contrat. Il lui demande également d'indiquer le nombre de contrôles opérés par les inspecteurs de l'éducation nationale et les procédures auxquelles les manquements à la loi ont pu donner lieu.

Texte de la réponse

En application de la loi du 18 décembre 1998, l'enseignement assuré aux mineurs instruits dans les familles est régulièrement contrôlé par les personnels d'inspection de l'éducation nationale. Pour l'année scolaire 2002-2003, 1 156 enfants étaient instruits dans les familles. Parmi eux il est très difficile de distinguer ceux qui le sont pour des raisons « pseudo-religieuses », les parents n'ayant pas à invoquer un motif précis. Les nombreux contrôles effectués (677 pour la même année scolaire) semblent indiquer toutefois qu'une proportion non négligeable de ces élèves (de 10 à 20 %), correspondent au public visé par votre question. Lorsque les parents se dérobent à l'obligation d'évaluation de leur enseignement, un signalement auprès du procureur de la République est automatiquement effectué par les autorités académiques. C'est ainsi que plusieurs procédures judiciaires sont actuellement en cours. Certaines ont d'ores et déjà abouti au retrait d'enfants à leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30854

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9759

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1267